



Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du Syndicat mixte de gestion Parc naturel régional du Verdon du 10 février 2015 à Gréoux-les-bains

Membres du Bureau présents : Bernard CLAP, Trigance ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général des Alpes de Haute Provence

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 9 décembre 2014 aux Salles sur Verdon

2. Point d'étape sur la démarche de révision des statuts en vue d'étendre le périmètre du Syndicat mixte au SAGE Verdon

Suite au Comité de pilotage du 22 janvier 2015, un point d'étape a été fait sur l'avancement de la démarche de modifications des statuts du Syndicat mixte en vue d'intégrer les 26 communes hors Parc mais concernées par la mise en œuvre du SAGE. Les différents scénarii travaillés lors du COPIL ont été présentés et le calendrier général rappelé.

3. Annexe annuelle Partenariat Parc / Société du Canal de Provence

Les membres du Bureau ont validé la programmation annuelle déclinant le partenariat avec la SCP et notamment les projets de stations d'épuration et les montants qui pourront être attribués sur l'enveloppe 2015.

4. Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la ferme caprine

Les membres du Bureau ont validé la convention de partenariat entre le Parc du Verdon et Energ'éthique 04 relative à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la ferme pédagogique.

5. Partenariat avec Ecociné Verdon

Depuis 2008, le Parc accompagne l'installation et le développement d'un projet intitulé « Ecociné Verdon » ayant pour objectifs de diffuser un film en 3D sur écran géant présentant les Gorges du Verdon et la construction d'un bâtiment dédié. Un premier avis a été émis par le Bureau du Parc en avril 2009.

Depuis le projet a évolué. Il s'est implanté sur Gréoux-les Bains et est hébergé dans le centre des congrès en attendant la réalisation du bâtiment. Le budget ayant été réuni, le tournage du film est prévu sur 2015.

Le porteur du projet, Jean-Marc Paris, a toujours souhaité inscrire ce projet dans les objectifs du Parc naturel régional du Verdon et ainsi contribué à donner une image plus complète des Gorges, et participer à l'amélioration de l'accueil des visiteurs.

Les membres du Bureau ont examiné les objectifs et les modalités du partenariat proposé entre les 2 structures et validé la convention qui les formalise.

6. Convention tripartite entre le PNR Verdon, la Société du Canal de Provence et la DLVA pour la STEP de Vinon sur Verdon, relative à la contribution de la SCP aux investissements de traitement des eaux usées

Dans le cadre de la convention cadre avec la SCP, les membres du Bureau ont approuvé la convention de partenariat avec la SCP et la DLVA, pour le projet de station d'épuration de la commune de Vinon sur Verdon, d'un coût total prévisionnel de 3 500 000 € et pour une participation de la SCP à hauteur de 300 000 €.

7. "Projet inter parcs 2015/2017 autour de la mise en œuvre de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces naturels Protégés (CETDEP)" - Mise en œuvre d'une contribution des professionnels du tourisme

Les membres du Bureau ont validé la participation des entrepreneurs pour un montant de 98 € / entreprise

8. Régie d'aménagement et de gestion des sites. Validation de conventions pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de faisabilité.

Après avis du conseil d'exploitation de la Régie en date du 27 janvier, les membres du Bureau ont validé les conventions pour les missions suivantes :

- Une étude de faisabilité pour l'aménagement de la plage de Saint-Julien pour le compte de la commune de Saint-Julien le Montagnier,
- Une étude de faisabilité pour l'aménagement de l'entrée de la piste de Garuby pour le compte de la commune des Salles sur Verdon.

9. Modification des modalités financières de la convention entre le Conservatoire du littoral, le Parc du Verdon et les agriculteurs constituant le GAEC « Ferme de Fabrigoules »

Les membres du Bureau ont validé les modalités financières de la convention avec les chevriers telles que suivent :

- montant de la redevance pour les bâtiments agricoles dont bâtiment principal (stabulation/fromagerie) : 5 700 € / an auxquels s'ajoutent une provision pour charge de 200 €/ mois.
- montant de la redevance pour les parcours et cultures : 436 € / an

10. Les membres du bureau ont approuvé les dossiers de demande de subventions

- Coordination 2015/2016 du plan de gestion des domaines de Valx-Félines

Coût total TTC : 67 000 € TTC / Conseil Régional : 53 600 € / PNR Verdon : 13 400 €

- Etude de gestion hydraulique des canaux de Valx

Coût total TTC : 15 000 € / Conservatoire du littoral : 7 350 € / Conseil régional : 4 500 € / PNR Verdon : 3 150 €

- Renouvellement des conventions d'animation Natura 2000

Coût total TTC sur 3 ans : 253 800 € / Etat : 126 900 € / Europe : 126 900 €

- Plan d'actions 2015 en faveur des zones humides

Coût total TTC : 54 000 € / Agence de l'Eau : 32 400 € / Conseil Régional : 10 800 € / PNR Verdon : 10 800 €

- Etudes préalables au projet de restauration hydromorphologique du Colostre et de restauration des continuités écologiques

Coût total TTC : 20 000 € / Agence de l'eau : 16 000 € / Région : 4 000 €

- Mise en place du tableau de bord du SAGE :

Coût total TTC : 16 000 € / Agence de l'eau : 8 000 € / Région : 4605 € / PNR Verdon : 3395 €

- Démarrage du projet REGAIN :

Coût total TTC : 12 000 € / Région : 9 600 € / PNR Verdon : 2400 €

- Programme d'activités 2015 du réseau des parcs

Coût total TTC : 40 000 € / Région : 40 000 € TTC

11. Renouvellement de la convention avec France Nature Environnement PACA concernant les journées de sensibilisation à destination des professionnels de la randonnée aquatique

Les membres du Bureau ont approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association France Nature Environnement afin de transférer une partie de l'organisation et du coût des journées à l'association FNE et de poursuivre ainsi le travail de rapprochement du monde du sport et de l'environnement.

12. Convention de partenariat entre le Parc du Verdon et l'Ecole d'Avignon

Les membres du bureau ont validé la convention de partenariat avec l'Ecole d'Avignon définissant les modalités d'organisation du chantier de restauration d'un mur de restanque sur le domaine de Valx.

13. Les membres du bureau ont approuvé l'adhésion ou renouvellement d'adhésions suivants :

Association Réserves naturelles de France	pour un coût de 60 € / an
Association maison paysanne de France	pour un coût de 36 € / an
Association Forêt méditerranéenne	pour un coût de 70 € / an (adhésion + abonnement)

14. Convention avec le syndicat intercommunal à vocation unique d'entretien des berges du Verdon

Point annulé

15. Avenant au marché d'aménagement d'une ferme caprine pédagogique

Les membres du bureau ont approuvé la signature d'un avenant n° 4 au marché avec la Avenir bois construction, titulaire du lot charpente de la ferme caprine, pour un montant de 1500 € HT

16. Avenant à la convention d'adhésion au service intercommunal de médecine professionnelle

Les membres du bureau ont approuvé la signature d'un avenant à la convention d'adhésion au SIMPro, suite à la modification de la gestion du service par le Centre de gestion.

17. Tarifs de la régie de recettes

Les membres du Bureau ont décidé de vendre par le biais de la régie de recettes du Parc, l'aquaguide au tarif de 15 € l'unité.

18. Compte rendu des décisions prises par le Président sur délégation du Bureau pour la passation des marchés à procédure adaptée inférieurs à 30 000 € HT

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 17 février 2015

Le Président
Bernard CLAP

